

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00399

**DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE
CONCOURS PAR LA COMMUNE D'ANDREZIEUX A SAINT-ETIENNE
METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom BENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEFOT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,

RECUEILLI EN PREFECTURE
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24420770-20201203-02030322810

DATE: 07/12/2020 11:11

M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE D'ANDREZIEUX A SAINT-ETIENNE METROPOLE

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Par délibération en date du 03 octobre 2019, le Conseil Métropolitain approuvait le versement d'un fond de concours de 6 000 € HT par la commune d'Andrézieux-Bouthéon à Saint-Etienne Métropole, pour l'opération d'enfouissement des réseaux aériens sur la rue des Vals, alors estimée à 18 931 € HT. Cette opération est abandonnée. Le fonds de concours est par conséquent annulé.

Par ailleurs, le montant de l'opération d'enfouissement des réseaux aérien sur la rue Bullieux est de 144 698 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon à Saint-Etienne Métropole pour cette opération est fixé à 51 000 € HT.

Le montant de l'opération de création de trottoir sur l'avenue de Veauche (1^{ère} tranche) est de 50 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour cette opération est fixé à 20 000 € TTC.

Le montant de l'opération de création de trottoir sur l'avenue de Veauche (2^{ème} tranche) est de 95 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour cette opération est fixé à 40 000 € TTC.

Le montant de l'opération de réduction de la vitesse rue Claudius Juquel est de 35 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour cette opération est fixé à 15 000 € TTC.

Le montant de l'opération de réfection de voirie sur la rue des Bullieux (1^{ère} tranche) est de 140 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour cette opération est fixé à 60 000 € TTC.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie sur la seconde tranche de la rue des Bullieux est de 70 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour cette opération est fixé à 30 000 € TTC.

Le montant de l'opération de création de trottoir sur la rue Blériot est de 102 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour cette opération est fixé à 40 000 € TTC.

Le montant total des fonds de concours à verser par la Commune d'Andrézieux-Bouthéon à la Métropole est de :

- 45 000 € HT sur les opérations d'enfouissement et d'extension de réseau ;
- 205 000 € TTC sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie.

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune d'Andrézieux-Bouthéon sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

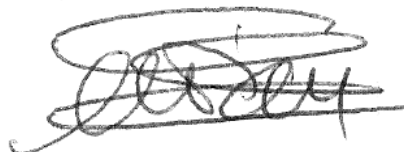
Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal d'Andrézieux-Bouthéon et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **procède à l'encaissement des fonds de concours versés par la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour les diverses opérations susmentionnées ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2020 (article 13241, opération 66) ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21 du budget Voirie de l'exercice 2020 (article 2151, opération 66 - chapitre 204, article 204182).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU